

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'IAE

du Mardi 22 septembre 2009

## Présents:

Mesdemoiselles Lamouret, Mercier

Mesdames Berger Douce, Hallot Gauquié, Alphonse Tilloy

Messieurs Cazorla, Despinoy, Schneider, Leleu, Deruy, Cense, Marcotte, Van Nieuwenhove, Coutellier.

## Représentés:

Monsieur Laine (représenté par Monsieur Schneider)

Monsieur Pinaton (représenté par Monsieur Despinoy)

Monsieur Moschetto (représenté par Madame Hallot Gauquié)

Mademoiselle Rebière (représentée par Mademoiselle Mercier)

Monsieur Ribot (représenté par Mademoiselle Lamouret)

## Excusées :

Madame KRAS

Madame COME

## ➤ Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 23 juin 2009.
- Règlement des examens,
- Point sur la rentrée 2009 étudiants/personnels
- Statuts de l'I.A.E.,
- DBM,
- BDE,
- Subventions aux associations (subvention annuelle de soutien à la vie associative, Budget initial alloué pour le Gala 2010, remboursement frais avancés par corpo CCA)
- Nomination d'un titulaire et d'un suppléant commission des périodiques du SCD,
- Questions diverses.

Monsieur Cazorla souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers puis présente Monsieur Delcroix qui remplace Monsieur Deruy en qualité de Responsable Administratif et Financier de l'I.A.E.. Monsieur Cazorla présente ses félicitations à Monsieur Deruy pour ses nouvelles fonctions à la Direction des Ressources Humaines de l'U.V.H.C. et lui souhaite bonne continuation.

Après vérification du quorum il déclare le conseil ouvert.

### 1. Approbation du compte rendu du 23 juin 2009

M Cazorla présente le compte rendu du 23/06.

Madame Kras a fait remarquer par mail qu'elle avait été notée absente alors qu'elle était présente. Le compte-rendu a été modifié en ce sens.

En outre, Madame Kras souhaitait porter à la connaissance du Conseil qu'elle gérait les dysfonctionnements pointés par les étudiants au cours des questions diverses dès que ceux-ci se présentaient.

Monsieur le Président souhaite préciser qu'il s'est bien assuré par téléphone du justificatif de l'absence du conseiller incriminé lors du précédent conseil comme il s'y était engagé. Si cette personne est absente en ce 22 septembre, c'est en raison de la modification de la date de tenue du Conseil qui était initialement prévu le 29 septembre. Monsieur Cazorla prend acte de ce motif mais fait remarquer qu'en cas d'absence lors du prochain Conseil il n'hésitera pas à la démissionner.

Ces remarques étant prises en compte, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Règlement des examens**

M Cazorla cède la parole à Mme Tilloy, directrice adjointe en charge des Affaires Générales qui présente les deux modifications qui ont été apporté au règlement des examens, ainsi qu'il l'avait été annoncé lors du Conseil précédent.

La principale de ces modifications porte sur l'obtention du Master Sciences du Management mention Comptabilité Contrôle Audit. Dorénavant, afin de valider un semestre, l'étudiant se doit d'obtenir la note minimale de 10/20 à chaque UE constitutive du semestre et, pour le semestre pair, la note minimale de 10/20 au mémoire.

Cette modification vise à tendre vers une homogénéité dans la manière d'obtenir le Master.

Madame Tilloy tient à préciser que les UE comporteront au minimum deux matières différentes avec du contrôle continu pour chacune d'elles.

En outre, le règlement des examens est modifié afin qu'il ne soit pas demandé aux étudiants d'obtenir une note de 10/20 au stage mais au mémoire. En effet, ce qui est évalué au niveau du Master n'est pas uniquement la réalisation du stage, mais bien plus la manière dont l'étudiant confronte ce qu'il a vécu en entreprise et ce qu'il a appris théoriquement. Il a alors la capacité de réaliser également une analyse du terrain grâce à l'ensemble des grilles de lecture qu'il a pu acquérir tout au long de ses années de formation.

Toutefois, dans la note globale il est tenu compte de l'écrit, de la soutenance mais aussi de l'évaluation du tuteur de stage. En effet, sur la base de l'évaluation remise par ce dernier il est proposé une pondération de la note. Dès lors, s'il n'est pas demandé de note à l'entreprise, ce sont bien ces trois éléments qui sont pris en compte.

Une discussion s'engage sur le sujet.

Madame Tilloy fait remarquer que l'entreprise qui accueille un stagiaire dispose de deux grilles d'évaluation destinées à la première ainsi qu'à la seconde période de stage. Une évaluation a bien lieu, mais il a été jugé utile de rendre compte du fait qu'il ne s'agissait pas d'une note qui ne serait donnée qu'au stage.

Monsieur Leleu ajoute que certains étudiants rendent des rapports de stage alors qu'il leur est demandé de produire un mémoire. Certains estiment que le fait d'avoir réalisé un très bon stage leur permet de rendre des rapports médiocres. Or il est important pour un cadre de savoir rédiger et de pouvoir confronter théorie et pratique.

La nouvelle rédaction du règlement des examens répond donc à un objectif d'harmonisation de la notation pour l'ensemble des Masters ainsi qu'à la volonté d'insister sur le fait qu'il est demandé aux étudiants de rédiger un mémoire et non pas un rapport de stage.

Néanmoins, les trois notes apparaîtront de manière à ce que les étudiants puissent identifier, le cas échéant, leurs axes de progrès.

Il est procédé au vote.

Le règlement des examens est adopté à l'unanimité.

### 3. Point sur la rentrée 2009 étudiants/personnels

Monsieur Cazorla laisse la parole à Monsieur Leleu qui fait le point sur les effectifs de l'I.A.E.

Les effectifs en cycle Licence croissent pour atteindre environ 400 étudiants. Cette croissance est à la fois heureuse et malheureuse. Heureuse car elle est le signe d'une communication efficace de l'I.A.E. ; malheureuse car elle engendre une augmentation des coûts liés à la création de nouveaux groupes, ce qui se traduit par le paiement d'heures complémentaires supplémentaires.

L'I.A.E. est engagé dans le plan de réussite en Licence. Dès lors, si l'objectif de 50% de réussite à l'issue de la L3 est atteint, des moyens plus importants que ceux dont dispose l'I.A.E. actuellement seront nécessaires.

Cette problématique est d'autant plus prégnante que les Licences Sciences Economiques et Sciences de Gestion fusionneront lors de la prochaine rentrée universitaire et qu'on tablera a minima sur une première année de Licence de 250 étudiants environ. Cela implique la constitution de douze groupes de TD.

Les Masters voient quant à eux leurs effectifs se stabiliser.

La FDEG et l'IPAG, qui occupent les mêmes locaux que l'I.A.E. connaissent également une hausse de leurs effectifs. Cela occasionne certains problèmes de place. Un courrier a été envoyé au Secrétaire Général pour attirer son attention sur ce problème.

Monsieur Leleu évoque ensuite la problématique du personnel de l'I.A.E. vis-à-vis de laquelle il avait déjà fait part de son inquiétude au cours du dernier Conseil.

Il rappelle que Monsieur Deruy est remplacé par Monsieur Delcroix. En outre, Madame Destrumelle, secrétaire pédagogique des cycles Apprentissage et Licence Professionnelle quitte l'I.A.E. pour rejoindre la Direction des Affaires Financières de l'Université, tandis que Monsieur Defer va faire valoir ses droits à pension à compter du 10 janvier 2010.

La Direction du Personnel n'a pour le moment aucune solution à apporter face au départ de ces deux fonctionnaires. Aucun remplacement n'est envisagé alors que Monsieur Leleu se refuse à obérer davantage le budget de l'I.A.E.. Un courrier a été envoyé à Madame la Présidente de l'Université pour attirer son attention sur cette situation.

Monsieur Leleu estimerait normal que des Instituts en perte de vitesse voient partir des personnels au profit d'Instituts plus dynamiques dans le cadre de redéploiements.

La situation est telle que Madame Kosmala, représentante BIATOSS au sein du Conseil, n'a pas souhaité assister à la séance en signe de protestation.

En effet, les missions des personnels administratifs sont de plus en plus complexes et urgentes, ce qu'accroît la hausse des effectifs : si l'I.A.E. a connu un doublement des effectifs étudiants, il n'en est pas de même pour les effectifs administratifs.

Aussi, des agents rentrent chez eux avec des dossiers pour pouvoir répondre à la charge de travail à laquelle ils doivent faire face. A cela s'ajoute la difficulté de leur laisser prendre congés, récupération et RTT. La continuation de l'I.A.E. s'en trouve mise à mal.

Monsieur Leleu en a informé Monsieur Chabasse depuis quatre mois puis Madame la Présidente la semaine dernière.

Monsieur Leleu insiste sur le fait qu'il juge scandaleux que les Instituts qui se démènent se voient supprimer des postes de fonctionnaires car ils perçoivent des recettes de formation continue ou de la taxe d'apprentissage pendant que d'autres en perte de vitesse maintiennent leurs effectifs d'agents titulaires. La majorité des effectifs administratifs de l'I.A.E. sont ainsi des agents contractuels payés sur budget propre.

Il tient par ailleurs à porter à la connaissance du Conseil le fait qu'il a rencontré Monsieur Chabasse dix jours auparavant pour lui faire part des difficultés de l'I.A.E. et que Monsieur Chabasse lui avait promis de trouver un poste supplémentaire pour l'I.A.E., en plus des deux postes qui allaient devenir vacants.

Monsieur le Secrétaire Général a informé Monsieur Leleu qu'il se déplacerait aux Tertiales afin d'évoquer ces problèmes, auxquels se greffent d'autres difficultés comme le départ d'un agent d'accueil pour les services centraux ainsi que l'absence pour cause médicale de l'informaticien du site.

Monsieur Deruy affirme que cette situation s'explique en partie par le passage au RCE de l'U.V.H.C. et par le nécessaire renforcement des services centraux qui en découle. Il rappelle que Madame Tylec, Secrétaire Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines va se rendre aux Tertiales avec Monsieur Chabasse pour évoquer ces problèmes.

Une discussion s'engage sur le sujet entre les participants.

Monsieur Leleu fait ensuite le point sur les effectifs béninois et togolais inscrits à l'I.A.E. par le biais du partenariat liant l'Institut avec l'E.S.G.I.S.. Vingt étudiants supplémentaires sont inscrits cette année. Quatre autres sont en attente, leur dossier étant incomplet.

Monsieur Cazorla conclue ce point en estimant qu'il devrait être possible de trouver, en bonne intelligence, des solutions aux problèmes évoqués.

Ces points et analyses sont approuvés à l'unanimité.

#### **4. Statuts de l'I.A.E.**

Monsieur Cazorla laisse la parole à Monsieur Leleu qui détaille les modifications apportées aux statuts.

Plusieurs modifications sont de fait intervenues qui ont trait à des précisions ou à l'insertion d'éléments nouveaux.

Les statuts mentionnent notamment que le Directeur de l'I.A.E. est assisté de trois Directeurs Adjointes et de deux responsables pédagogiques.

Le document présenté lors du Conseil ne reprenant pas l'ensemble des modifications, il est décidé de reporter le vote au prochain Conseil.

#### **5. DBM**

Monsieur Cazorla laisse la parole à Monsieur Leleu qui indique que la DBM présentée au vote du Conseil concerne un transfert d'une rubrique de fonctionnement vers une rubrique d'investissement. Il s'agit d'un transfert de crédits destiné à régler une facture relative à l'achat par l'I.A.E. d'un logiciel permettant aux étudiants de s'auto-évaluer.

Il est procédé au vote.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

#### **6. BDE**

Monsieur Cazorla laisse la parole à Monsieur Leleu qui rappelle que les associations étudiantes de l'I.A.E. connaissent une période marquée par les élections de leurs nouveaux bureaux.

A l'issue de ces élections, une réunion sera organisée par Monsieur Leleu qui réunira les présidents nouvellement élus afin de créer un BDE dont le but sera notamment d'assurer la transition entre les bureaux des différentes associations.

Monsieur Cazorla s'interroge sur la possibilité de mettre en place d'ores-et-déjà un calendrier ;

Monsieur Leleu répond que des réunions ont déjà été organisées mais qu'elles n'ont réuni qu'un très faible nombre de participants. Il juge important que les étudiants s'approprient la création du BDE et comprennent l'intérêt qu'ils peuvent en tirer. D'autant qu'aucune subvention ne sera accordée aux associations tant que le BDE ne sera pas créé.

Monsieur Cazorla souhaite que le point soit abordé une ultime fois lors du prochain Conseil. Il s'agira de présenter le nouveau BDE.

#### **7. Subvention aux associations**

Monsieur Cazorla laisse la parole à Monsieur Leleu qui rappelle que les associations, généralement CCA, engagent les frais pour les premières factures liées au Gala de l'I.A.E..

La subvention demandée leur permettra de fonctionner dès le versement, comme cela se fait chaque année. De plus, le groupe Gala n'étant pas encore constitué, il convient de procéder à la réservation de la salle dès que possible, les dates disponibles devenant de plus en plus rares.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2041€ à l'association CCA, 2000€ correspondant à la subvention pour le Gala et 41€ de remboursement de frais déjà avancés.

Il est procédé au vote.

La subvention est adoptée à l'unanimité.

### **8. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant commission des périodiques du SCD**

Monsieur Cazorla cède la parole à Monsieur Leleu. Madame Côme, retenue par d'autres obligations, s'est excusée de ne pouvoir assister au Conseil. Ses collègues ne pouvant la remplacer, aucun représentant du SCD n'est présent.

Aussi, il est proposé de reporter ce point au prochain Conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **9. Questions diverses**

Monsieur Despinoy souhaite que soit abordée la question de l'association des Anciens, qui l'avait déjà été avant l'été. Cette association n'est toujours pas au point. Des Anciens ont été identifiés et une réunion sera organisée afin de déterminer ce que chacun souhaite faire et comment le faire. Monsieur Despinoy estime en effet que l'existence de cette association est importante pour l'I.A.E, notamment dans le cadre de sa politique de communication.

Monsieur Leleu apporte son soutien à cette démarche. Il préconise de recenser les volontaires et de se rapprocher du bureau actuel de manière à faire le point sur les éventuelles difficultés qu'il aura pu rencontrer.

Les étudiants s'interrogent sur le fait qu'une de leurs camarades ayant réussi ses examens et validé l'ensemble de ses crédits ECTS n'ait pas été admise en M2. Ils souhaiteraient en connaître les raisons.

Monsieur Leleu répond que le passage en M2 n'est pas de droit.

Madame Tilloy ajoute que le décret du 25 avril 2002 dispose que le passage en M1 est de droit pour un étudiant disposant de 180 crédits ECTS obtenus dans le même domaine. En revanche, le passage en M2 est soumis à sélection.

Monsieur Leleu précise que les étudiants doivent démontrer que leur projet professionnel va dans le sens du M2 pour lequel ils se présentent.

En outre, Madame Tilloy expose le fait que l'étudiant en question n'a jamais su défendre son projet professionnel au cours des différents entretiens qu'elle lui a accordés.

Une discussion sur le sujet s'engage entre les membres du Conseil de laquelle il ressort que les modalités d'entrée en M2 sont expliquées aux étudiants à plusieurs reprises et qu'en tout état de cause les places en M2 sont chères. Il y a en effet souvent environ 110 demandes pour 30 ou 40 places.

Monsieur Cazorla souhaite savoir si les cours sont obligatoires à l'I.A.E. Monsieur Leleu lui répond que oui. Pour autant, il estime que les étudiants doivent se montrer responsables. Dès lors, le relevé des présences des étudiants en formation initiale n'est pas systématique, hormis pour les épreuves de contrôle continu.

Monsieur Cazorla s'interroge alors sur la possibilité pour un enseignant de ne pas accepter en cours un étudiant qu'il n'aurait jamais vu avant l'épreuve de contrôle continu. Monsieur Leleu lui indique que cette possibilité n'est offerte aux enseignants que si l'étudiant ne présente pas sa carte d'étudiant.

Les étudiants remercient les enseignants d'avoir libéré les cours de L3 DDE-CCA afin que les étudiants concernés puissent assister à l'événement qu'ils avaient organisé.

Les étudiants souhaitent savoir s'il existe des parkings pour les étudiants qui disposent d'un véhicule. Monsieur Deruy les informe qu'il existe des tarifs préférentiels pour les étudiants et les invite à se rapprocher de l'AFEV qui dispose d'informations à ce sujet.

MM Cazorla et Leleu, remercient l'ensemble des conseillers et leurs donnent rendez vous le 15/12/2009 à 18h